



COMMUNE DE VICH

CONSEIL COMMUNAL
DE VICH

Élection du Conseil Communal du 29.03.2026 (2^e tour)

Procès-verbal communal Élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste Vich Ensemble comprenant le nom de deux candidats(es), a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),

PROCLAME

1. Madame **ARRIGONI Alexia**, née le 26.08.1969, originaire de Lugano, domiciliée à Place de l'Église 5b
2. Monsieur **RAMEL Eddy**, né le 19.12.1959, originaire de Château d'Oex, domicilié à rue de la Dude 10

sont élus tacitement par tirage au sort Conseiller(ère) communal(e) suppléant(e) pour la législature 2026-2031.

Par application de l'art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 22.08.2025.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau :
BRONSIL Christian



La secrétaire :
ZEENDER Valérie

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours :

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.

Vich, le 10.03.2026